

Cent personnes, quinze

Concertation

Une concertation régionale sur la création d'un revenu universel d'activité a réuni une centaine de personnes, hier, à Chartres. Porté par le Gouvernement, ce revenu se présente comme une allocation unique réunissant plusieurs prestations sociales. De nombreux échanges ont permis de formuler différentes observations sur la mise en œuvre de cette réforme.

Simon Dechet
Twitter : @Simondechet

La parole était libre et ils n'ont pas manqué de la prendre. Une centaine de personnes a participé à l'atelier citoyen dédié à la construction du revenu universel d'activité (RUA), organisé hier, dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par le président de la République il y a un peu plus d'un an. Des travaux de concertation ont été lancés, en juin, avec l'objectif de réformer le système de prestations sociales, à travers la création de ce revenu universel d'activité. L'objectif affiché de cette nouvelle aide est de fusionner plusieurs prestations sociales (RSA, APL, prime d'activité...), pour « plus de clarté ». Il ne s'agit donc pas d'une aide « universelle » allouée à tous et toutes sans condition, comme le proposait Benoît Hamon, candidat (PS) à la dernière élection présidentielle. Cette réforme des minima sociaux concerne entre 10 et 15 millions de Français.

Après Bordeaux, Roubaix ou Saint-Étienne, Chartres accueillait donc le cinquième des six ateliers citoyens organisé par l'État en région. Les participants

à cet atelier sont, pour la grande majorité, des citoyens, des bénéficiaires de minima sociaux ou des professionnels de l'action sociale (associations, organismes...). Ils sont venus de tous les départements de la région Centre-Val de Loire, et parfois même au-delà.

La centaine d'acteurs régionaux présents étaient répartis par petits groupes, autour de quinze tables, pour confronter leurs vécu et observations. Jean-Yves Douchez, Haut-commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté en Centre-Val de Loire, a rappelé les trois grands objectifs du futur Revenu universel d'activité : « Lutter contre le non-recours aux droits sociaux, car des personnes concernées par des aides en vigueur n'en bénéficient pas, car il y a un manque de visibilité. Supprimer la concurrence entre différentes prestations sociales, avec un socle identifiable. Enfin, inciter davantage de bénéficiaires à avoir une activité professionnelle. »

Paperasse, calculs...

Invités à s'exprimer sur l'état du système des aides sociales en France, les participants ont souligné « le filet de sécurité » qu'elles représentaient et ont noté, parmi les points positifs, « la prime d'activité » ou encore « les aides pour les naissances ».

Mais la liste des dysfonctionnements liés au système des aides sociales s'est avérée plus fournie que les points positifs, aux yeux des participants. Parmi les griefs : l'obligation de se « déclarer systématiquement sur



ÉCHANGES. Six ateliers citoyens sont organisés dans toute la France, par le Gouvernement, sur la création d'un revenu universel d'activité. Chartres a accueilli un de ces rendez-vous, hier, à la Chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir. Cet événement a réuni une centaine de personnes. PHOTO : QUENTIN REIX

L'avenir de l'allocation adultes handicapés (AAH) pose question

La mise en place du revenu universel d'activité (RUA) a été annoncée par le président de la République en septembre 2018, lors du lancement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le Gouvernement souhaite fusionner plusieurs prestations sociales (RSA, APL, prime d'activité...) pour créer ce Revenu universel d'activité. Le système actuel est constitué d'une dizaine de minima sociaux, avec chacun des règles différentes, « ce qui rend son fonctionnement peu compréhensible », explique Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

Toutes les aides sont-elles solubles dans ce futur Revenu universel d'activité ? C'est un des sujets évoqués par une centaine de personnes venues participer à l'atelier citoyen dédié à la ré-



DÉBATS. Une partie de l'atelier citoyen de Chartres, hier, était dédiée au handicap et aux personnes âgées. PHOTO : QUENTIN REIX

forme du RUA, organisé, hier, à la Chambre de commerce et d'industrie 28 à Chartres.

Une partie de la concertation était dédiée au handicap et aux personnes âgées. Les participants ont donc débattu de cette question : faut-il, et à quelles conditions, intégrer l'allocation adultes handicapés (AAH) au revenu universel d'activité ? Cette

allocation est une prestation destinée à assurer des conditions de vie dignes aux personnes handicapées âgées de 20 ans et plus, aux ressources faibles. Aujourd'hui, 1,1 million de personnes perçoivent l'AAH. L'idée d'intégrer cette allocation dans le futur revenu universel d'activité n'a pas suscité l'enthousiasme lors de l'atelier

chartrain. Si certains entrevoient une « simplification des démarches », beaucoup affirment que « l'allocation adultes handicapés n'est pas une prestation sociale comme les autres ». D'autres redoutent que « la fusion banalise les droits et spécificités des personnes en situation de handicap ».

Un socle et des suppléments ?

Fabrice Lengart, rapporteur général à la réforme du Revenu universel d'activité, a pris le temps d'évoquer plusieurs pistes : « L'intégration de l'allocation adultes handicapés signifierait que les personnes en situation de handicap percevaient le revenu universel d'activité "socle", c'est-à-dire l'équivalent actuel du RSA, le "supplément logement", c'est-à-dire l'équivalent de l'aide au logement si elles sont locataires, et en plus un "supplément han-

dicap ». Ainsi, une personne en situation de pauvreté et handicapée recevrait d'une part la même aide que toutes les autres personnes en situation de pauvreté, et d'autre part une aide supplémentaire, car il est normal qu'elle soit aidée davantage au titre de son handicap. »

Cette proposition d'intégration de l'allocation aux adultes handicapés dans le futur RUA est également loin de faire l'unanimité dans la consultation en ligne, mise en place par le Gouvernement et clôturée le 20 novembre. Plus de 75.000 personnes se sont exprimées sur l'avenir des aides sociales en France. 52 % de votes sont défavorables à l'intégration de l'AAH dans le futur projet.

Par ailleurs, si l'intégration du minimum vieillesse dans le RUA a suscité des réserves chez les participants de l'atelier chartrain, hier, cette possibilité est davantage soutenue. ■